

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2019
Foyer rural – Rue du Petit Paraclet
77171 SOURDUN**

Vendredi huit février deux mille dix-neuf à vingt-heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Sourdun – Rue du Petit Paraclet – 77171 Sourdun, sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 01/02/2019
Date d'affichage : 01/02/2019
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 12
Nombre de votants : 63
Séance : n°1

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Michel LEROY (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Fabien PERNEL (Boisdon), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Daniel LAMY (Chalautre-la-Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR, Dominique VERDENET, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT (Courchamp), Dominique FABRE (Fretoy), Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), Philippe FORTIN, Francis PICCOLO (Longueville), James DANÉ (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-Sur-Seine), Patrick SOUY (Montceaux-les-Provins), Odile CHASSÉ (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jérôme BENECH, Josiane MARTIN, Marie-Pierre CANAPI, Virginie SPARACINO, Ghislain BRAY, Éric JEUNEMAITRE, Chérifa BAALI-CHERIF, Abdelhafid JIBRIL, Patricia CHEVET, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALVES, Bruno POLLET, Delphine PRADOUX (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Laurence GARNIER (Rupéroux), Pierre MARTINAND (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup de Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Éric TORPIER (Sourdun), Tony PITA, Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Martial DORBAIS (Voulton).

Absents excusés : Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel), Laurent DEMAISON (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet).

Pouvoirs de : Patrick LEBAT (Bezalles) à Fabien PERNEL (Boisdon), Martine CIOTTI (Longueville) à Francis PICCOLO (Longueville), Virginie BACQUET (Provins) à Virginie SPARACINO (Provins), Dominique GAUFILLIER (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES (Provins), Christian JACOB (Provins) à Olivier LAVENKA (Provins), Chantal BAIOCCHI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Isabelle ANDRÉ (Provins) à Bruno POLLET (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Josèphe LINA (Sainte-Colombe) à Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy) à Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Cécile CHARPENTIER (Sourdun) à Éric TORPIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) à Alain BALDUCCI (Sainte Colombe).

Secrétaire de séance : Josiane MARTIN (Provins).

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

oOo

Avant de poursuivre, le Président souhaite modifier l'ordre du jour de la présente séance pour que soient retirés les points 22 à 24 concernant des demandes de subventions déposées par les écoles pour leurs projets pédagogiques à vocation culturelle.

Les nouvelles modalités d'attribution des subventions ont été validées par le conseil communautaire du 13 avril dernier. Les premiers dossiers commencent à arriver, mais il faudrait que la commission culture retravaille sur les critères d'attributions pour que ne soient subventionnées par la Communauté de Communes que les sorties culturelles et non le transport ou encore l'hébergement.

Les porteurs de projets pourraient également être auditionnés par la commission culture.

Le Président souhaite également que le conseil communautaire prenne une motion contre les fermetures envisagées de plusieurs classes dans certaines écoles primaires du territoire.

L'assemblée délibérante n'émet aucune objection ni observation particulière. Les points 22 à 24 sont retirés de l'ordre du jour et une motion sera prise à l'issue de la séance contre la fermeture de classes sur le territoire.

oOo

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 a été adressé aux conseillers communautaires le 1^{er} février 2019, par voie postale, avec les convocations pour la présente séance.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

oOo

Rendu compte des délégations exercées par le Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant".

Dans le cadre de ce dispositif, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a signé les actes suivants :

- **Signature d'une convention de partenariat entre le Conservatoire du Provinois de la Communauté de Communes et le lycée d'excellence de Sourdun :**

Dans le cadre de ce partenariat un atelier de musique brésilienne, animé par un professeur du conservatoire, a été mis en place les vendredis de 15 heures à 16 heures 30.

30 séances seront réparties sur toute l'année scolaire. 40 élèves de 2 groupes de 20, participent à ce projet.

Prix de la séance : 66 €. Coût total annuel pour 30 séances : 1 980 €.

Durée de la convention : Octobre 2018 à juin 2019.

Convention visée par la Préfecture de Seine-et-Marne le 11 décembre 2018.

- **Signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2018 entre la Communauté de Communes du Provinois et l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :**

La Communauté de Communes du Provinois s'est engagée dans une démarche de Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France. Cette dernière finance à hauteur de 15 000 €, par le biais du Fonds d'Intervention Régional 2018, la réalisation du diagnostic territorial et la rédaction du Contrat Local de Santé, dont le coût est de 33 990 €.

- Volet 1 : Diagnostic de novembre 2018 à mars 2019.
- Volet 2 : Pistes d'actions et formalisation du Contrat Local de Santé de mars à mai 2019 et signature du contrat.

L'attribution de cette subvention a été notifiée à la Communauté de Communes du Provinois le 29 novembre 2018.

Convention visée par la Préfecture de Seine-et-Marne le 12 décembre 2018.

- **Signatures de 2 conventions d'objectifs et de financement entre la Communauté de Communes du Provinois et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne :**

Pour les antennes du R.A.M fixe de Provins et du R.A.M itinérant.

Ces 2 conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « prestation de service Relais Assistants Maternels ».

Conventions conclues du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 et visées par la Préfecture de Seine-et-Marne le 31 décembre 2018.

- **Signature entre la Communauté de Communes du Provinois et l'Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois d'une convention de refacturation :**

L'Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois s'engage, au titre de l'année 2019, à rembourser à la Communauté de Communes du Provinois, la somme de 200 € pour l'utilisation de l'un de ses photocopieurs.

Convention visée par la Préfecture de Seine-et-Marne le 16 janvier 2019.

- **Signature d'un bail commercial entre la Communauté de Communes du Provinois et la société PROVINCENDIE :**

Pour la location d'un local situé au 4 rue Georges Dromigny sur le Parc des Deux Rivières à Provins. Location d'une surface de 199.85 m² à usage de bureaux, de magasin et d'atelier pour une activité d'électricité générale.

Durée du bail : 9 ans à compter du 15 janvier 2019.

Loyer mensuel de 800 € hors taxes et hors charges du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2022.

A compter du 14 janvier 2022, le loyer mensuel sera de 1 115.88 €.

Bail visé par la Préfecture de Seine-et-Marne le 18 janvier 2019.

- **Signatures des conventions PASS PRIVILEGES 2018 :**

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'hébergement touristique sur son territoire, la Communauté de Communes offre aux hébergeurs des Pass Privilèges valables pour une personne, qui seront ensuite offerts par l'hébergeur à sa clientèle pour chaque réservation.

Ces conventions ont été signées avec les hébergeurs suivants :

- Courton-le-Haut : M. et Mme BELANGER pour leur hébergement « Les chambres d'hôtes de Courton-le-Haut »,

- Chenoise : Mme CACKAERT pour son gîte « La ferme de la Mercy »,
- Provins : Mme DESSERTY pour son hébergement « La demeure des vieux bains »,
- Provins : Mme CHARON pour son hébergement « Le César hôtel »,
- Provins : Mme MARTIN pour son hébergement « le logis de la Voulzie »,
- Provins : M. et Mme NEGREVERGNE pour leur hébergement « Le clos de Provins »,
- Provins : M. et Mme ROY pour leur hébergement « L'hôtel des Vieux Remparts »,
- Provins : Mme LEBEL : pour son hébergement : « La ferme du Châtel »,
- Provins : Mme HOFFMANN pour son hébergement : « Le gîte du Four à Chaux »,
- Sourduin : M. et Mme PLANCKAERT pour leur hébergement « La Loutinière »,
- Villiers-Saint-Georges : M. et Mme MORISSEAU pour leur hébergement « A l'orée des champs »,
- Vulaines-les-Provins : M. et Mme MILLET pour leur hébergement le « Gite Millet ».
- Saint-Loup-de-Naud : Mme VIALANEX pour son hébergement « Maison Vérosia »,
- Louan-Villegruis-Fontaine : Mme VERHAGEN pour son hébergement « Le logis de Villegruis »,
- Longueville : Mme PRUDENT pour son gîte « La mélodie ».

Conventions visées par la Préfecture de Seine-et-Marne le 25 janvier 2019.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de ces signatures.

oOo

Installation des nouveaux conseillers communautaires de la commune de Chenoise-Cucharmoy

Le Président annonce que par délibérations concordantes du 4 octobre 2018, les conseils municipaux des communes de Chenoise et de Cucharmoy ont sollicité auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne, la création d'une commune nouvelle dénommée « Chenoise-Cucharmoy ».

L'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/104 du 29 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle « Chenoise-Cucharmoy » a entériné cette création à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, la commune de Chenoise était représentée au conseil communautaire par 2 conseillers titulaires : Alain BONTOUR et Evelyne D'HAINAUT.

La commune de Cucharmoy quant à elle, était représentée par un conseiller titulaire : Dominique VERDENET et une conseillère suppléante : Christine DINNEWETH.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-2 3^o du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune nouvelle de Chenoise-Cucharmoy s'est vue attribuer un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des communes concernées, soit en l'espèce un total de 3.

La commune de Chenoise-Cucharmoy doit être représentée au conseil communautaire par 3 conseillers titulaires.

Le conseil municipal de la commune de Chenoise-Cucharmoy s'est réuni le 8 janvier 2019 pour élire son maire, ses adjoints mais également les représentants de la commune à la Communauté de Communes du Provinois.

Ont été désignés conseillers communautaires titulaires :

- Alain BONTOUR
- Dominique VERDENET
- Evelyne D'HAINAUT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de ces élections et installe les nouveaux conseillers communautaires titulaires de la commune de Chenoise-Cucharmoy dans leurs fonctions.

oOo

Installation des nouveaux conseillers communautaires de la commune de Les Marêts

Le Président rappelle que suite à la démission d'Alain GUYARD, maire de la commune de Les Marêts et du conseil municipal, de nouvelles élections ont été organisées les 25 novembre et 2 décembre 2018.

Le nouveau maire et les adjoints ont été élus par le conseil municipal lors de la séance du 7 décembre 2018.

Le conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2018 a procédé à la désignation de ses représentants à la Communauté de Communes du Provinois.

Un conseiller communautaire titulaire et un suppléant ont été désignés.

Gérard COGNYL, maire, a été désigné conseiller communautaire titulaire et Franck MIGNOT, 1^{er} adjoint au maire, a été désigné conseiller suppléant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de ces élections et installe les nouveaux conseillers communautaires de la commune de Les Marêts dans leurs fonctions.

Désormais la Communauté de Communes du Provinois est composée de 39 communes, de 67 conseillers titulaires et de 32 conseillers suppléants.

oOo

Modification de la composition du bureau communautaire

Le bureau communautaire est composé du Président de la Communauté de Communes du Provinois, des 8 vice-présidents et de 18 membres.

Le Président rappelle qu'Alain BONTOUR siégeait au bureau communautaire en sa qualité d' élu de la commune de Chenoise.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune de Chenoise n'existe plus en tant qu'entité à part entière.

Pour que le bureau communautaire soit au complet, un nouveau membre du bureau doit être désigné.

La candidature d'Alain BONTOUR, en sa qualité de conseiller communautaire titulaire de la commune de Chenoise-Cucharmoy, est proposée.

Ayant obtenu l'unanimité des voix, Alain BONTOUR est élu membre du bureau communautaire. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

oOo

Modification de la composition des commissions thématiques

Le Président rappelle que les commissions de travail, au nombre de 8, sont composées de conseillers titulaires.

Les nouveaux conseillers communautaires titulaires des communes de Chenoise-Cucharmoy et de Les Marêts ont été invités à faire connaître leur choix.

Il est proposé de les réinstaller dans les mêmes commissions que précédemment et ceci afin de ne pas bouleverser l'équilibre de ces commissions.

- ✓ Alain BONTOUR : commission « tourisme ».
- ✓ Dominique VERDENET : commission « administration générale et mutualisation ».
- ✓ Evelyne D'HAINAUT : commission « transport ».
- ✓ Gérard COGNYL : commission « finances et aménagement numérique ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de ces choix et modifie la composition des commissions thématiques en conséquence.

oOo

Modification de la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées

Le Président rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est composée des membres du bureau communautaire ainsi que des maires des communes membres.

Ainsi, doivent être installés au sein de la C.L.E.C.T :

- ✓ Jean-Claude CACKAERT en sa qualité de maire de la commune de Chenoise-Cucharmoy,
- ✓ Gérard COGNYL, en sa qualité de maire de la commune de Les Marêts,
- ✓ Alain BONTOUR en sa qualité de membre du bureau communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, modifie la composition de la C.L.E.C.T en conséquence.

oOo

Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres est une commission investie du pouvoir de décision dans le cadre de certaines procédures de marché public.

Cette commission a été créée lors du conseil communautaire du 28 avril 2014. Elle est composée : d'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit de la commission, ou son représentant, de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Alain BONTOUR avait été élu membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur BONTOUR était alors élu de la commune de Chenoise. Or depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune de Chenoise n'existe plus en tant qu'entité à part entière.

Pour que la C.A.O soit au complet, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

La candidature d'Alain BONTOUR, en sa qualité de conseiller communautaire titulaire de la commune de Chenoise-Cucharmoy, est proposée.

Ayant obtenu l'unanimité des voix, Alain BONTOUR est élu membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

oOo

Modification de la composition de la commission de Délégation de Service Public

La commission de Délégation de Service Public est l'équivalent de la C.A.O en matière de marchés publics.

Cette commission a été créée lors du conseil communautaire du 28 avril 2014. Elle est composée : d'un Président : le Président de l'E.P.C.I, Président de droit de la commission, ou son représentant et de 5 titulaires et 5 suppléants.

Alain BONTOUR avait été élu membre suppléant pour siéger à la commission de Délégation de Service Public. Monsieur BONTOUR était alors élu de la commune de Chenoise. Or depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune de Chenoise n'existe plus en tant qu'entité à part entière.

Pour que cette commission soit au complet, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

La candidature d'Alain BONTOUR, en sa qualité de conseiller communautaire titulaire de la commune de Chenoise-Cucharmoy, est proposée.

Ayant obtenu l'unanimité des voix, Alain BONTOUR est élu membre suppléant pour siéger à la commission de Délégation de Service Public. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

oOo

Modification de la représentation de la Communauté de Communes du Provinois au S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E

La désignation des représentants au S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E a eu lieu lors du conseil communautaire du 28 avril 2014. La Communauté de Communes du Provinois composée de 40 communes membres était représentée au syndicat par 39 titulaires et 39 suppléants et non par 40 titulaires et 40 suppléants, étant donné que la commune de Saint-Martin du Boschet adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes est composée de 39 communes. Elle doit donc être représentée au S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E par 38 titulaires et 38 suppléants ; la commune de Saint-Martin du Boschet adhérant toujours au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

Le conseil communautaire est invité à procéder à des ajustements pour que la Communauté de Communes soit représentée au S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E par 38 titulaires et 38 suppléants.

Après discussion, il est proposé de retirer des délégués titulaires Laurence GARNIER.

Il est proposé de retirer des délégués suppléants Alain BONTOUR et d'installer Gérard COGNYL en remplacement d'Alain GUYARD.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et modifie la représentation de la Communauté de Communes du Provinois au S.M.E.T.O.M-G.E.E.O.D.E en conséquence.

oOo

Vote des taux d'imposition 2019

Éric TORPIER, vice-président en charge des Finances et de l'aménagement numérique annonce que, conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté en conseil communautaire le 14 décembre 2018, les taux d'imposition pour l'exercice 2019, ne seront pas modifiés.

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux suivants :

- Taux TH 9.14 %
- Taux TF bâti 2.40 %
- Taux TF non bâti 5.03 %
- Taux CFE 21.71 %

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux d'imposition 2019 comme présentés ci-dessus.

oOo

Budget principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique indique que, l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2018 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	16 878 776,72	17 182 451,86	303 675,14
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		1 673 696,07	1 673 696,07
	Résultats à affecter	16 878 776,72	18 856 147,93	1 977 371,21
Intégration Syndicat Gendarmerie				136 914,56
				2 114 285,77
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	3 185 725,92	3 332 100,89	146 374,97
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	1 111 174,33		-1 111 174,33
	Solde global d'exécution	4 296 900,25	3 332 100,89	-964 799,36
Intégration Syndicat Gendarmerie				233 655,61
				-731 143,75
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	483 294,79	184 566,67	-298 728,12
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	4 780 195,04	3 516 667,56	-1 029 871,87
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		21 658 971,76	22 372 815,49	1 084 413,90
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			1 029 871,87
	Report en fonctionnement en Recettes			1 084 413,90

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	2 114 285,77
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	-731 143,75
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	-298 728,12
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 029 871,87
Couverture du besoin de financement 2016 (compte 1068)	1 029 871,87
Solde du résultat de fonctionnement	1 084 413,90

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2018 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Budget principal – Vote du budget primitif 2019

Les informations financières et fiscales de la Communauté de Communes du Provinois sont retracées dans les ratios ci-dessous :

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	35 723
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	868
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : Communauté de Comunes du Provinois	

Informations fiscales (N-2) (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
CCDP	8 517 843	9 999 007	232,79	284,14	

Informations financières - ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	448,20	277,00
2	Produit des impositions directes/population	162,99	272,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	489,73	326,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	110,26	78,00
5	Encours de dette/population	167,78	184,00
6	DGF/population	40,48	56,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)	13,73	38,30
9	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,54	90,50
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	22,51	24,10
11	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	34,26	56,50

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique présente le budget primitif 2019 pour le budget principal :

La section de fonctionnement 2019 s'élève à 18 239 730.70 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2018.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à 5 909 505.51 €.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	16 496 181,73		Recettes réelles	16 905 316,80
	Opérations d'ordre	980 000,00		Opérations d'ordre	250 000,00
023	Autofinancement	763 548,97			
			002	Résultat 2018	1 084 413,90
				<i>dont Intégration Syndicat Gendarmerie</i>	<i>136 914,66</i>
		18 239 730,70			18 239 730,70
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	3 839 722,50		Recettes Réelles	1 551 518,00
	Opérations d'ordre	250 000,00		Opérations d'ordre	980 000,00
			021	Autofinancement	763 548,97
	Dépenses d'équilibre	605 344,47	1641	Emprunt d'équilibre	1 400 000,00
001	Résultat 2018	731 143,75	1068	Affectation de résultat 2018	1 029 871,87
				<i>dont Intégration Syndicat Gendarmerie</i>	<i>233 655,61</i>
	Restes à réaliser	483 294,79		Restes à réaliser	184 566,67
		5 909 505,51			5 909 505,51

Dépenses de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Opérations réelles	16 288 029	15 602 284	15 764 096	15 961 748	16 496 182
Finances	12 771 764	11 817 960	11 865 415	11 644 674	12 002 424
Culture	300 499	56 363	65 485	91 449	74 000
Centre Aquatique	115 750	122 754	95 560	98 558	100 000
Transport	456 705	432 727	437 335	483 777	561 000
Portage de repas	49 245	203 592	212 711	221 874	236 000
ALSH	202 066	131 319	127 190	123 754	136 748
RAM	10 310	11 666	9 850	11 703	13 520
Développement Economique et travaux	313 045	309 069	385 270	424 046	424 200
Développement durable		226 180	226 808	234 821	114 600
GEMAPI				82 551	87 500
Ressources Humaines	1 715 333	1 952 810	2 070 701	2 178 390	2 328 065
Ecole de Musique		16 158	3 573	5 537	23 650
Administration Générale	166 490	204 575	112 116	130 668	130 535
Numérique	32 382	32 759	34 287	34 294	35 000
Formation des Elus	1 222	172	926	-242	500
Affaires juridiques	103 768	38 157	20 141	26 524	34 540
Tourisme	49 451	46 023	96 728	169 370	174 250
Urbanisme					19 650
SOUS TOTAL	16 288 029	15 602 284	15 764 096	15 961 748	16 496 182
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	704 732	917 029	1 743 549
TOTAL	20 173 951	16 336 776	16 468 828	16 878 777	18 239 731

Recettes de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	2 586 545	2 638 286	1 071 146	1 673 696	1 084 414
Intégration Syndicat Gendarmerie				136 916	
Opérations réelles	19 639 626	16 886 678	17 980 877	16 936 701	16 905 317
Finances (dont reprise de provision)	18 464 745	15 661 580	16 419 621	15 282 321	15 154 594
Culture					
Centre Aquatique					
Transport	149 632	124 500	140 530	143 579	181 528
Portage de repas	50 571	201 219	194 062	221 770	244 000
ALSH	469 854	172 918	325 929	319 072	325 300
RAM	76 542	95 191	91 009	87 943	89 000
Développement Economique et travaux	359 101	336 947	391 079	418 463	391 715
Développement durable					49 000
Ressources Humaines	44 877	163 125	226 024	233 363	245 350
Ecole de Musique		81 973	137 869	142 088	140 980
Administration Générale	731	45 774	6 806	680	850
Numérique					
Formation des Elus				1 639	
Affaires juridiques	1 000	500			
Tourisme	22 572	2 950	47 948	85 783	83 000
Urbanisme					
SOUS TOTAL	22 226 171	19 524 964	19 052 023	18 747 312	17 989 731
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	243 084	245 750	250 000
TOTAL	22 812 236	19 728 449	19 295 107	18 993 062	18 239 731

Rit Fct: 2 114 286 763 549

Dépenses d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	271 584		2 381 460	1 111 174	731 143
Opérations réelles	1 682 797	3 549 052	2 682 788	2 935 824	3 839 723
Développement Economique	1 022 305	1 786 846	1 143 866	804 109	1 728 640
Travaux chaussée de la Comtesse			89 938	232 214	
Pôle Gare	161 535	447 679	530 087	386 987	1 228 640
Maison de Santé Villiers Saint Georges		1 388	160 342	7 264	
City Stades et Skate Park			257 315	19 586	50 000
ALSH	8 218	24 295	13 456	17 867	
Fonds de concours Saint Loup de Naud			11 329		
Chemin de fer touristique			42 405	96 751	
Maison de Santé de Chenoise	177 861	459 702	26 777	912	
MSU		338 743	141		
ZAC du Proinois	660 000	480 000			
Gendarmerie VSG	11 340	26 460	4 486	1 776	
Travaux divers		8 579	7 590	1 056	
Bâtiment Sourdur	3 350				
Maison de santé Sourdur				35 456	340 000
Dispensaire VSG				4 240	
Carrelage					
Auberge de Chenoise					10 000
Zone de la Noëlle					100 000
Numérique		1 208 236	1 032 486	777 000	126 170
Centre Aquatique	546 075	473 403	485 958	485 958	500 000
Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable				31 944	86 787
Travaux de sectorisation des capteurs					241 426
Friche de Longueville				2 700	200 000
Terrain Montceaux Les Provins - aire de co voiturage				40 000	
Mise en accessibilité arrêts de bus					
Ecole de musique		62 159	9 306	33 134	4 000
Administration Générale	14 219	10 628	5 134	15 281	3 700
RAM	198		2 398	954	
Tourisme, randonnée et scénographie VSG		7 780	3 640	2 500	29 000
Finances	680 193	709 566	688 493	742 244	920 000
Remboursement du capital	661 339	666 246	673 967	729 552	900 000
Cautions				3 265	10 000
Avance Budget Lotissement	18 854	43 320	14 526	9 427	10 000
Dépense d'équilibre					605 346
Restes à réaliser					483 296
SOUS TOTAL	2 534 574	4 258 618	5 752 741	4 046 998	5 659 506
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	357 511	249 902	250 000
TOTAL	3 120 639	4 462 103	6 110 251	4 296 900	6 909 506

Recettes d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Chapitre 001, Excédent d'investissement reporté		1 183 593			
Chapitre 1068, Couverture du déficit	358 044		2 320 527	1 152 583	1 029 872
Intégration Syndicat Gendarmerie				233 666	
Opérations réelles	60 286	162 558	1 859 391	1 258 337	1 551 518
Développement Economique	59 185	46 288	997 060	256 900	1 106 918
Travaux chaussée de la Comtesse			29 979	60 516	
Pôle Gare		46 288	417 082	79 865	815 540
Maison de Santé Villiers Saint Georges				58 758	
City Stades et Skate Park			85 446	6 531	6 667
ALSH				5 000	
Chemin de fer touristique				46 230	
Maison de Santé de Chenoise			349 244		
MSU			115 308		
ZAC du Proinois					
Beton	19 185				
Bâtiment Sourdur	40 000				
Maison de santé Sourdur					251 334
Zone de la Noëlle					33 377
Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable				15 872	
Travaux de sectorisation des capteurs					
Friche de Longueville					125 000
Terrain Montceaux Les Provins - aire de co voiturage					
Mise en accessibilité arrêts de bus					
Ecole de musique			20 719		
RAM					
Tourisme, randonnée et scénographie VSG, Bungalow					9 600
Finances	1 082	116 270	141 612	283 459	300 000
Cessions				2 106	10 000
Cautions					
Emprunt d'équilibre			700 000	700 000	1 400 000
Restes à réaliser					184 567
SOUS TOTAL	418 310	1 346 151	4 179 918	2 644 576	4 165 957
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 886 922	734 492	819 159	921 181	1 743 549
TOTAL	4 304 232	2 080 643	4 999 077	3 666 757	6 909 506

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Les dépenses réelles de fonctionnement 16 496 181.73€ et les recettes 16 905 316.80 € se décomposent de la manière suivante :

« Finances »

Les dépenses : 12 000 424 €, dont les plus gros postes sont les suivants :

- ❖ 5 316 M€ au titre des ordures ménagères (que l'on retrouvera en recettes pour le même montant)
- ❖ 4 392 M€ au titre des attributions de compensation versées aux communes.
- ❖ Le FNGIR est reconduit à l'identique pour 895 146 €
- ❖ 639 277 € de subvention d'équilibre au budget annexe spécifique au centre aquatique pour la DSP Com Sports et les dépenses d'entretien provisionnées.
- ❖ Les participations à la Mission Locale (60 000 €) et au SMEP (180 000 €).
- ❖ 42 000 € de loyer des locaux loués par la ville de Provins à la Communauté de Communes et 125 000 € pour l'utilisation des locaux pour l'école de musique.
- ❖ Les charges financières sont prévues pour 200 000 €.
 - L'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 est de 6.139 M€
 - En 2018 : 6.159 M€
 - En 2017 : 6.128 M€
 - En 2016 : 6.793 M€
 - En 2015 : 7.455 M€
 - En 2014 : 6.327 M€

Les recettes : 15 154 594 € qui comprend notamment :

- ❖ les recettes de la fiscalité directe qui sont estimées à 5 964 M€
 - Pour mémoire :
 - CFE 21.71 %
 - TH 9.14 %
 - TF bâti 2.40 %
 - TF non bâti 5.03 %
- ❖ La TEOM prévue pour 5 316 M€
- ❖ 1 481 M€ de dotations (DGF de base : 342 937 € / Dotation de compensation : 1 138 227 €)
- ❖ 1 168 M€ de CVAE
- ❖ Compensation et exonération de TH et TF : 0.188 M€
- ❖ Fonds Départemental de péréquation de la TP : 0.138 M€

« Culture »

Les dépenses : 74 000 € ce sont les participations (Interventions d'Encres Vives dans les écoles, Tintinnabule) et les subventions de fonctionnement aux associations à vocation culturelle.

Pas de recettes.

« Centre aquatique »

Les dépenses : 100 000 € pour les 3 associations de natation (Provins Natation, Aquacyclopédus et Assupro).

Pas de recettes.

« Transport »

Les dépenses : 561 000 € :

- ❖ 240 000 € pour B.A.LA.DE avec les participations d'Ile de France Mobilité (73 028 €) et du Conseil Départemental (70 000 €)
- ❖ 200 000 € pour les lignes régulières du CT3
- ❖ 30 000 € pour le lancement d'une étude sur la ligne Probus et 36 000 € pour une étude sur les vélos, finançables à 70%
- ❖ 22 000 € pour la navette touristique : l'Office du Tourisme de Provins propose aux touristes une navette au départ de la gare SNCF incluant des arrêts en centre-ville et en Ville-Haute.
- ❖ 26 000 € pour le remboursement aux communes de 50 % de la dépense pour l'acheminement des classes vers le centre aquatique
- ❖ 2 000 € pour le remboursement des 2/3 de transport des élèves pour le festival du cinéma
- ❖ 5 000 € pour le remboursement de 50 % pour l'acheminement des classes qui se rendront à la patinoire de Provins

Les recettes : 181 528 € de participations d'Ile-de-France Mobilité (73 028 €), du Conseil Départemental (70 000 €), et 38 500 € pour le lancement des études Probus et vélos.

« Portage de repas »

Les dépenses : 236 000 €.

Les recettes : 244 000 € (vente des repas. Prix unitaire du repas : 8 € 55 TTC).

« A.L.S.H »

Les dépenses : 136 748 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement des 8 centres de loisirs : Longueville, Chenoise, Beton-Bazoches, Les Hauts de Provins, Sport Loisirs Vacances, Champbenoist, Jouy-le-Châtel, et Villiers-Saint-Georges.

Les recettes : 325 300 € (192 300 € de participation des familles et 133 000 € de la CAF).

« R.A.M »

Les dépenses : 13 520 €, hors frais de personnel, pour le fonctionnement des 2 antennes itinérantes et de l'antenne fixe du RAM.

302 familles ont pu bénéficier des services du RAM

Les recettes : 89 000 € de participations CAF.

« Développement économique et travaux »

Les dépenses : 424 200 € :

- ❖ 41 200€ de fluides (eau, électricité, chauffage, téléphone)
- ❖ 37 500 € pour l'entretien du mur végétal du cinéma
- ❖ 121 900 € pour l'entretien des zones et A.L.S.H dont :
 - 31 300 € d'entretien paysagers et aménagement des extérieurs,
 - 84 400 € d'entretien des bâtiments et maintenance des équipements,
 - 6 200 € de fournitures et frais divers,
- ❖ 24 700 € de frais de nettoyage des locaux
- ❖ 73 600 € de taxes foncières et 8 100 € de taxes sur les bureaux
- ❖ 78 300 € pour le financement des chantiers d'insertion dans le cadre du partenariat avec Initiative 77
- ❖ 16 700 € de contribution à la CMA (chambre des métiers et de l'artisanat), Initiative Melun Val de Seine
- ❖ 30 300 € de provisionnés pour dépenses imprévues ...

Les recettes : 391 715 €.

Ce sont les loyers pour 316 415 € et les charges refacturées aux locataires.

« Développement durable »

Les dépenses : 114 600 € :

- ❖ 29 600 €, pour les participations aux SAGE (bassins versants)
- ❖ 85 000 € pour le lancement du PCAET, Plan Climat Air Energie Territorial (soit 2 € par habitant), avec une subvention possible de 70 % (49 000 €)

Les recettes : 49 000 € (Subvention Etat/Région pour le PCAET)

« GEMAPI »

87 500 € de participation aux syndicats des 3 bassins versants :

- ✓ Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence
- ✓ Syndicat intercommunal du Bassin de l'Aubetin
- ✓ Syndicat intercommunal du ru de la Visandre et du Réveillon, d'Yvron et de Beuvron

Pas de recettes.

« Ressources humaines »

Les dépenses : La masse salariale brute (avec les dépenses annexes telles que frais de déplacement, indemnités des élus ...) sera d'environ **de 2 328 065 €** et intègre :

- ❖ les reclassements indiciaires statutaires intégrant la consolidation des avancements de grades et échelons
- ❖ une organisation des services conciliant recrutements complémentaires, mutualisation et non remplacements d'agents

- ❖ de l'encadrement complémentaire suite à l'ouverture de l'A.L.S.H de Villiers-Saint-Georges,
- ❖ les activités accessoires pour la lutte contre les frelons asiatiques,
- ❖ la prise en charge à mi-temps d'un agent du SIAC mis à disposition des communes de la Communauté de Communes

Les recettes : 245 350 € (remboursement des mises à disposition de personnel auprès de la Ville de Provins et du SMEP du Grand Provinois, refacturation et recouvrement de la part des agents sur les chèques déjeuner).

Ce qui donne un reste à charge global de **2 082 715 €** qui se décompose par services comme suit :

- ❖ Administration générale : 459 115 €
- ❖ Dispensaires et autres établissements sanitaires : 14 550 €
- ❖ Assemblée locale : 83 490 €
- ❖ Centres de loisirs : 784 056 €
- ❖ R.A.M : 115 440 €
- ❖ Service économique : 70 010 €
- ❖ Conservatoire de musique : 329 925 €
- ❖ Services techniques : 113 800 €
- ❖ Service tourisme : 27 120 €
- ❖ Service urbanisme : 85 210 €

Soit 56,92 € par habitant.

ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019				
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
- directeur général des services		1	0	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)				
- Attaché Principal	A	1	1	
- Attaché	A	6	2	
- Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	
- Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	1	
- Rédacteur	B	6	0	
- Adjoint adm. Principal 1ère classe	C	3	0	
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	C	6	2	
- Adjoint administratif	C	8	6	1
SECTEUR TECHNIQUE (2)				
- Ingénieur principal	A	1	1	
- Ingénieur	A	1	0	
- Technicien principal de 1è classe	B	1	1	
- Technicien principal de 2è classe	B	1	0	
- Technicien	B	1	0	
- Agent de maîtrise	C	1	0	
- Adjoint technique ppal de 2è classe	C	1	1	
- Adjoint technique	C	22	4	4
- Adjoint technique saisonnier	C	1	0	
SECTEUR SOCIAL (3)				
- Educateur de jeunes enfants	A	2	2	1
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)				
- Médecin	A	1	0	
- Auxiliaire de puériculture principal 2è classe	C	2	1	
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)				
Néant				
SECTEUR SPORTIF (6)				
- Educateur des APS	B	1	1	
- Educateur des APS saisonnier	B	6	0	
SECTEUR CULTUREL (7)				
- Directeur enseignement artistique 2e cat	A	1	0	
- Assistant ens. Artistique ppal 1ère classe	B	2	1	1
- Assistant ens. Artistique ppal 2ème classe	B	21	18	18
SECTEUR ANIMATION (8)				
- Animateur	B	2	1	
- Adjoint anim. Ppal 2ème classe	C	1	0	
- Adjoint animation	C	64	27	26
- Adjoint animation saisonnier	C	60	0	
- Adjoint animation temporaire	C	2	0	
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)				
Néant				
POLICE MUNICIPALE (10)				
Néant				
EMPLOIS NON CITÉS (11)				
Néant				
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		233,00	74,00	61,00

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
- Educateur spécialisé temps non complet (0)	A	MS	IB	
- CUI - PEC (0)	Droit privé			
- Apprenti (3)	Droit privé	COM		
TOTAL (3)				

« Conservatoire du Provinois »

Les dépenses : 23 650 € pour le fonctionnement du conservatoire (hors frais de personnel).

Les recettes : 140 980 € (90 000 € de participation des familles, 49 000 € de subvention du Département et 1 980 € de subvention de l'internat d'excellence de Sourdun).

« Administration générale »

Les dépenses : 130 535 € pour le fonctionnement de la Communauté de Communes du Provinois (affranchissement, reprographie, fournitures,...)

Les recettes : 850 €. Refacturation des frais d'affranchissement ou de reprographies aux autres syndicats.

« Numérique »

35 000 € de frais de participation au syndicat numérique.

« Formation des élus »

Provision de 500 €.

« Affaires Juridiques »

34 540 € de prévus pour les assurances, contentieux, cotisation au FSL, conseils juridiques ...

« Tourisme »

Les dépenses : 174 250 € :

- ❖ 78 500 € de reversement de la taxe de séjour (80 000 € d'encaissement de prévu)
- ❖ 54 000 € pour les frais de promotion touristique
- ❖ 13 650 € de subvention pour le fonctionnement de l'Office du Tourisme
- ❖ 14 400 € d'assistance technique et administrative versés à l'Office du Tourisme
- ❖ 2 000 € pour d'éventuelles prestations de graphiste pour la mise en place de cartes avec charte communes aux trois communautés de communes
- ❖ 6 000 € de pass privilèges
- ❖ 3 000 € pour les œufs de Pâques
- ❖ 2 700€ de frais divers d'adhésions, cotisations et frais du site ...

Les recettes : 83 000 € (80 000 € d'encaissement de taxe de séjour et 3 000 € de refacturation des œufs de Pâques).

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à hauteur de **5 909 504.93 €**. Elle comprend :

- ❖ les restes à réaliser et l'affectation de résultat de 2018
- ❖ les dépenses prévues pour le remboursement du capital des emprunts (900 000 €), 10 000 € de caution éventuelle et 10 000 € d'avance provisionnée pour le budget annexe du Lotissement.
- ❖ les opérations d'investissement 2019.

« Développement économique »

1 728 640 € en dépenses et 1 106 918 € en recettes :

- ❖ Pôle Gare : 1 228 640 € financés à hauteur de 815 540 € (IDF Mobilité, C3D et DETR)
- ❖ A.L.S.H de Villiers-Saint-Georges : 50 000 € financés pour 6 667 € par le DETR, pour la création d'un city-stade
- ❖ Maison de santé de Sourduin : 340 000 € financés à hauteur de 251 334 €
- ❖ 10 000 € de provision pour des travaux à l'auberge de Chenoise
- ❖ 100 000 € de travaux de viabilisation et création d'un puisard sur la zone de la Noëlle, financés par le Département et DETR (33 377 €)

« Numérique »

126 170 €. L'estimation de l'investissement à la charge de la Communauté de Communes est de 3 143 890 €, pour un coût total estimé du déploiement de 15 651 474 €.

Pour mémoire :

En 2016 : 1 208 235 €

En 2017 : 1 032 235 €

En 2018 : 777 000 €

En 2019 : 126 170 €

« Centre aquatique »

500 000 € (Virement au budget annexe du centre aquatique pour le BEA).

« Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable »

86 787 € d'une première moitié du schéma directeur d'alimentation en eau potable qui sera refacturée par le S2E77 qui portera les dépenses et encaissera les subventions.

Seul le restant à charge sera facturé à la Communauté de Communes.

« Travaux de sectorisation des capteurs »

241 426 € qui seront refacturés par le S2E qui portera les dépenses et encaissera les subventions.

Seul le restant à charge sera facturé à la Communauté de Communes.

« Friche de Longueville »

200 000 € de réinscription de crédits pour la friche de Longueville, financés à hauteur de 125 000 € par le contrat de ruralité et le C3D

« École de musique »

4 000 € (achat d'instruments de musique)

« Administration générale »

3 700 € de provision pour du matériel informatique

« Tourisme et randonnée »

29 000 € :

- ❖ 24 000 € seront consacrés à une création scénographique de la gare de Villiers-Saint-Georges, financés par le C3D (9 600 €)
- ❖ 5 000 € pour la promotion du tourisme.

Bruno POLLET (Provins), demande si la Communauté de Communes du Provinois envisage toujours le recrutement de médecins salariés ?

Le Président indique qu'une étude de l'Agence Régionale de Santé est en cours. Les conclusions seront rendues en juin de cette année. Les crédits sont budgétés en partie, mais aucune décision ne sera prise à ce stade, il est nécessaire d'attendre les résultats de cette étude.

Bruno POLLET demande si la Communauté de Communes envisage de développer du tourisme équestre sur le territoire.

Le Président indique que la mise en place d'un tourisme équestre est une initiative qui dépend de l'office de tourisme, qui exerce la compétence tourisme pour le compte de la Communauté de Communes.

Monsieur POLLET demande si de nouvelles ventes sur la Z.A.C du Provinois ont été réalisées ou le seront prochainement ?

Le Président indique que des discussions se poursuivent avec de potentiels acquéreurs.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif

2019 pour le Budget Principal.

oOo

Budget annexe du S.P.A.N.C – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, indique que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2018 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	1 299,90	0,00	-1 299,90
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		94 913,57	94 913,57
	Résultats à affecter	1 299,90	94 913,57	93 613,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	208 117,24	188 225,35	-19 891,89
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		125 620,34	125 620,34
	Solde global d'exécution	208 117,24	313 845,69	105 728,45
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement		74 500,00	74 500,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	208 117,24	388 345,69	180 228,45
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		209 417,14	483 259,26	273 842,12
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			93 613,67

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	93 613,67
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	105 728,45
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	74 500,00
Excédent de financement de la section d'investissement	180 228,45
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	93 613,67

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2018 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

Budget annexe du S.P.A.N.C – Vote du budget primitif 2019

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente le budget annexe 2019 du S.P.A.N.C qui intègre les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs ainsi que la réhabilitation des installations en A.N.C.

La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 94 613.67 €, et correspondant à :

- 93 613.67 de résultat 2018 repris
- 46 000 € de refacturation de frais de personnel
- 5 000 € d'admission en non-valeur et provision d'annulations de titres à annuler éventuellement dans l'année
- 1 000 € de provision d'annulation de titres et régularisation
- 1 500 € de provision pour majoration des pénalités pour refus de contrôle ou d'accès prévues par le règlement du SPANC (délibération du 13 octobre 2017)

La section d'INVESTISSEMENT décrit les tranches en cours pour 410 642.12 €.

L'exercice 2019 devra prendre en compte en dépenses, les dépenses de contrôles périodiques, et en recettes la perception des subventions et la participation des propriétaires concernés.

Les contrôles de bon fonctionnement se réaliseront en 2019 :

- 1 000 contrôles périodiques,
- 150 contrôles de vente et 40 sur les contrôles de conception / réalisation

Les dépenses correspondent à :

- des provisions de 10 000 € par tranche pour d'éventuels reliquats à constater
- 1 000 € de provision d'annulation de titres

Les recettes sont présentées par tranche de travaux et proviennent de :

- Provisions de 10 000 € par tranche pour d'éventuels reliquats à constater
- Participation des propriétaires : 149 300 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Admission en non valeur	5 000,00			
	Provisions Annulation de titres	1 000,00			
	Provisions régularisation	1 500,00		Provisions majoration des pénalités	1 000,00
	Refacturation de personnel	46 000,00			
023	Autofinancement	41 113,67			
			002	Résultat 2018	93 613,67
		94 613,67			94 613,67
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
				Financements par Région, Département, AESN et usagers	
	Contrôles périodiques de bon fonctionnement (existants et neufs)	140 000,00		Facturation des contrôles	149 300,00
	Solde de la Tranche 1	10 000,00		Solde de la Tranche 1	10 000,00
	Solde de la Tranche 2	10 000,00		Solde de la Tranche 2	10 000,00
	Solde de la tranche 5	10 000,00		Solde de la tranche 5	10 000,00
	Solde de la tranche 6	10 000,00		Solde de la tranche 6	10 000,00
	Annulation de titres / années antérieures	1 000,00			
	Dépense d'équilibre	229 642,12	021	Autofinancement	41 113,67
	Restes à réaliser	0,00		Restes à réaliser	74 500,00
				Résultat 2018	105 728,45
		410 642,12			410 642,12

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 pour le Budget annexe du S.P.A.N.C.

Budget annexe du lotissement – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2018 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 049 633,26	2 049 633,26	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		36 243,59	36 243,59
	Résultats à affecter	2 049 633,26	2 085 876,85	36 243,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		4 104 830,74	4 141 074,33	36 243,59
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			36 243,59

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	36 243,59
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	36 243,59

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2018 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

Budget annexe du lotissement – Vote du budget primitif 2019

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente le budget annexe du lotissement qui se tient en comptabilité M14, gestion de stock. Il sert à décrire les travaux d'aménagement des zones de Poigny, de Longueville et les frais financiers des prêts mis en place pour supporter ces aménagements.

Toutes les dépenses de ce budget sont supportées en fonctionnement et des écritures d'ordre permettent, en fin d'année, de basculer ces dépenses dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

On y retrouve en 2019 :

- le remboursement des prêts :
 - 2 000€ de frais financiers
 - 8 000 € de remboursement en capital.

Les dépenses sont couvertes par une avance du budget principal qui est rendue au moment des ventes de terrains.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Dépenses Réelles					
66111	chapitre 66	intérêts	2 000,00		
605	chapitre 011	Travaux d'aménagement des lots			
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
608	chapitre 043	Opérations d'ordre / intérêts	2 000,00	796	chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts 2 000,00
71335	chapitre 042	Annulation du stock initial en début d'année	2 047 701,91	71335	chapitre 042 Constatation du stock en fin d'année 2 049 701,91
					Résultat 2018 36 243,59
			2 051 701,91		2 087 945,50
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Dépenses Réelles					
1641	chapitre 16	remboursement dette	8 000,00		
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre		
335...	chapitre 040	Constatation du stock en fin d'année :	2 049 701,91	335...	chapitre 040 Annulation du stock initial en début d'année 2 047 701,91
		3351 travaux en cours terrain	1 029 654,95		3351 travaux en cours terrain 1 029 654,95
		3354 travaux en cours études prestations de services	27 615,75		3354 travaux en cours études prestations de services 27 615,75
		3355 travaux en cours travaux	975 084,18		3355 travaux en cours travaux 975 084,18
		33581 travaux en cours frais accessoires	5 710,29		33581 travaux en cours frais accessoires 5 710,29
		33586 travaux en cours frais financiers	11 636,74		33586 travaux en cours frais financiers 9 636,74
				16784	chapitre 16 Avance du Budget Principal 10 000,00
			2 057 701,91		2 057 701,91

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2019 pour le Budget annexe du lotissement.

oOo

Budget annexe du centre aquatique – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, indique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif.

L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2018 (établis par l'ordonnateur),

- ✓ Et soit le Compte de Gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2018 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	507 222,94	507 222,94	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	507 222,94	507 222,94	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	485 957,92	485 957,92	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		35 510,00	35 510,00
	Solde global d'exécution	485 957,92	521 467,92	35 510,00
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	35 510,00	0,00	-35 510,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	521 467,92	521 467,92	0,00
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Inv)</i>		1 028 690,86	1 028 690,86	0,00
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018	35 510,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018	-35 510,00
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2018 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

Budget annexe du centre aquatique – Vote du budget primitif 2019

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances et de l'aménagement numérique, présente le budget annexe du centre aquatique qui constate le résultat de 2018.

La section en FONCTIONNEMENT de l'exercice budgétaire 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 644 140 €.

- 20 000 € de frais de gestion du loyer versé à AUXIFIP (L3 du BEA)
- 90 000 € de provision pour l'entretien, dont le solde du P3
- 15 000 € d'assurances
- 30 000 € de taxes foncières
- 380 000 € de subvention DSP à COM SPORTS et 104 040 € pour les créneaux scolaires
- 5 000 € de provision d'honoraires
- 100 € de provision de régularisation de TVA

Ces dépenses sont couvertes par une redevance d'exploitation de 4 763 € versée par COM SPORTS ; le solde provient d'une subvention d'équilibre du budget principal de la Communauté de Communes pour 639 277 €.

La section INVESTISSEMENT est équilibrée à hauteur de 535 510 €.

La seule dépense correspond au loyer à verser à A.U.X.I.F.I.P pour 500 000 € et la constatation du résultat 2018.

L'équilibre se fait également par une subvention d'équilibre du budget principal.

sur le budget annexe du S.P.A.N.C.

oOo

Subventions 2019 et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations

Marie-Pierre CANAPI vice-présidente en charge du sport et de la culture, indique que chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2019.

La commission sport et culture s'est réunie le 11 janvier 2019 pour étudier les demandes reçues.

Au titre de l'exercice budgétaire 2019, les propositions sont les suivantes :

Associations culturelles :

- Les Champs de la Terre : Proposition : 7 500 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : Proposition : 12 000 €
- Encres Vives : Proposition : 7 500 €
- Cinéma « Le Rxy » : Subvention annuelle : 10 000 €
Montant inscrit dans la convention.
- AJECTA : Proposition : 2 000 €
- Inventio : Proposition : 2 250 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : Proposition : 5 000 €

Pour information, cette année aucune subvention ne sera versée à l'association Les Arts en Boule, car l'association cessera son activité en avril 2019.

Associations de natation :

- PROVINS NATATION : Proposition : 66 850 €
- ASSUPRO : Proposition : 17 800 €
- AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 14 408 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions en faveur des associations au titre de l'exercice budgétaire 2019 et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

oOo

Vote d'une subvention en faveur du projet pédagogique à vocation culturelle de l'école élémentaire de Longueville

Marie-Pierre CANAPI vice-présidente en charge du sport et de la culture, rappelle que depuis sa création, la Communauté de Communes du Provinois s'est engagée auprès des écoles de son territoire en apportant sa participation dans le financement de leurs projets pédagogiques à vocation culturelle.

L'école élémentaire publique de Longueville a déposé un dossier de demande de subvention pour un projet de sortie pédagogique de fin d'année de cycle 2 (du CP au CE2).

Il s'agit d'un projet en lien avec le projet « oiseaux » du collège Jules Verne de Provins et avec le projet de l'école : « réfléchir aux problèmes concrets posés par la vie en collectivité ».

Les enfants ont été sensibilisés à la protection de leur environnement. Des activités sur ce thème ont été réalisées tout au long de l'année scolaire 2017/2018. Le travail des 73 élèves a porté sur la connaissance et la protection des espèces animales locales et des oiseaux en particulier. Une visite de Provins a été organisée et les enfants ont assisté à un spectacle en fin d'année scolaire pour finaliser ce projet.

Le coût de ce projet s'est élevé à 637 €. Le coût restant à la charge de l'école était de 429 €.

Etant donné que ce projet pédagogique a été réalisé sur l'année scolaire 2017/2018, l'ancien principe d'attribution des subventions s'applique, à savoir que le montant de la subvention est égal à 20 % du montant restant à la charge de l'école, toutes subventions déduites et plafonnée à 300 €.

Ainsi, il est proposé d'attribuer à l'école élémentaire de Longueville une subvention de 85.80 €, correspondant à 20 % du montant restant à la charge de l'école.

La commission culture réunie le 11 janvier dernier a émis un avis favorable.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention en faveur de l'école élémentaire de Longueville pour son projet pédagogique à vocation culturelle.

oOo

Vote d'une subvention en faveur du projet pédagogique à vocation culturelle de l'école de Sainte-Colombe

Marie-Pierre CANAPI vice-présidente en charge du sport et de la culture, explique que le conseil communautaire dans sa séance du 13 avril 2018 a décidé de modifier les modalités de calcul du versement des subventions aux écoles pour que le soutien financier apporté soit plus important.

Les nouvelles modalités pour le calcul des subventions sont les suivantes :

1. Les projets des écoles doivent s'inscrire obligatoirement dans un projet pédagogique à vocation culturelle. La recevabilité de la demande de subvention est étudiée par la commission culture.
2. La subvention de la Communauté de Communes est égale à 20 % du coût du projet (et non plus du coût restant à charge) et plafonnée à 1 000 €, sous réserve que le montant de subvention qui découle de ce calcul ne soit pas supérieur au coût restant à charge de l'école. Si c'est le cas, la subvention sera versée au réel.
3. Un seul projet par école et par année sera retenu.

Ce nouveau mode de calcul est entré en vigueur à la rentrée scolaire 2018/2019.

Le groupe scolaire Armand François de Sainte-Colombe a déposé un dossier de demande de subvention pour son projet de classe transplantée. Dans le cadre de son projet « Seconde

guerre et milieu marin », les 21 élèves de la classe de CM2 se sont rendus à Ouistreham du 30 septembre au 5 octobre 2018.

Dans le cadre de cette classe transplantée, les enfants ont effectué les visites suivantes :

- Mémorial des civils à Falaise.
- Musée du grand bunker.
- Mémorial de la paix à Caen.
- Journée sur les plages du débarquement.

En application des nouvelles modalités de calcul des subventions pour les projets pédagogiques des écoles, la subvention de la Communauté de Communes est égale à 20 % du coût total du projet et plafonnée à 1 000 €, sous réserve que le montant de subvention qui découle de ce calcul ne soit pas supérieur au coût restant à charge de l'école. Si c'est le cas, la subvention sera versée au réel.

Le coût total du projet pour l'école s'est élevé à 11 387.00 €. Pour l'école de Sainte-Colombe, les 20 % du coût total du projet correspondent à la somme de 2 277.40 €.

La coopérative scolaire de l'école (reste à charge) a financé ce projet à hauteur de 950 €.

Il est proposé au conseil communautaire de verser une subvention de 950 € correspondant au coût réel restant à la charge de l'école.

La commission culture réunie le 11 janvier dernier a émis un avis favorable.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention en faveur de l'école de Sainte-Colombe pour son projet pédagogique à vocation culturelle.

oOo

Remboursement de 50 % du coût du transport pour les trajets école-patinoire

Alain BALDUCCI vice-président en charge des transports, explique qu'à chaque fin d'année, dans le cadre de son marché de Noël, la ville de Provins renouvelle l'installation d'une patinoire sur le parvis du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayol.

Des créneaux sont réservés pour les écoles qui en font la demande.

Pour permettre aux écoles de profiter de la patinoire dans de bonnes conditions, il est envisagé que la Communauté de Communes prenne à sa charge 50 % des dépenses de transports des écoles primaires du territoire vers la patinoire de Provins.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du remboursement de 50 % du coût du transport pour les trajets écoles-patinoire pour les écoles primaires du territoire.

oOo

Autorisation au Président pour signer une convention de mise à disposition

Le Président indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, David CLAUDÉ a été mis à disposition auprès du syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marne (S2E77), pour 50 % de son temps de travail pour une durée de 3 ans.

David CLAUDÉ continue à travailler pour les 50 % restants à la Communauté de Communes du Provinois où il est en charge du volet développement durable, du dossier « eau » pour la compétence GEMAPI et de la gestion locative.

Une convention encadre les modalités de cette mise à disposition.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition.

oOo

Lancement d'une démarche pour l'établissement du Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes du Provinois

Claire CRAPART vice-présidente en charge de l'eau et du développement durable et de la formation des élus, explique que la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une obligation pour les E.P.C.I de plus de 20 000 habitants.

La loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 (dite Loi TECV) a introduit ce dispositif, pour rendre plus vertueuses les politiques locales en les incitant à intégrer les enjeux du climat de l'énergie et du cadre de vie des habitants. L'élaboration d'un P.C.A.E.T se décline sur environ 3 années avec une révision prévue au bout de 6 ans :

- Lancement du processus d'élaboration (délibération, lettre d'intention et séminaire de lancement) : 3 mois
- Réalisation du diagnostic territorial : 6 mois
- Construction du plan d'actions : 6 à 9 mois
- Adoption du plan : 4 à 6 mois
- Mise en œuvre et évaluation

Le coût global du P.C.A.E.T a été estimé à 70 000 € HT, soit environ 2 €/hab. Le P.C.A.E.T de la Communauté de Communes peut bénéficier d'un financement du Contrat de Plan Etat Région pour une enveloppe maximum de subventions de 124 000 € sur la base d'un taux de 70 % applicable sur le montant d'études soit une subvention possible de 49 000 €.

Le diagnostic territorial du P.C.A.E.T devrait débiter en octobre 2019 pour une approbation du plan prévue courant 2021. Le Département de Seine-et-Marne appuiera la Communauté de Communes sur la définition des besoins, la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres et le suivi des travaux du prestataire retenu.

Une délibération du conseil communautaire est nécessaire pour lancer le P.C.A.E.T.

Claire CRAPART ajoute qu'un séminaire de sensibilisation sur ce sujet sera organisé fin mars.

Le Président indique qu'une étude pourra porter sur le réseau de transport Probus qui aujourd'hui est intra-muros à Provins, pour envisager son extension aux communes limitrophes de Provins.

Une seconde étude pourrait porter sur la création de liaisons douces (pistes cyclables) sur le

territoire.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le lancement du Plan Climat Air Energie territorial communautaire et autorise le Président à solliciter les subventions des partenaires.

oOo

**Adhésion de la Communauté de Communes du Provinois à Ingénierie Départementale 77
Désignation d'un représentant et autorisation donnée au Président pour signer la convention de partenariat**

Le Président indique que le Département de Seine-et-Marne a constitué avec des organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale, un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé ID 77 (Ingénierie Départementale de Seine-et-Marne).

Les organismes associés sont :

- ✓ Act' Art,
- ✓ Aménagement 77,
- ✓ Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E),
- ✓ Initiatives 77,
- ✓ Seine-et-Marne Attractivité,
- ✓ Seine-et-Marne Environnement.

La plateforme ID 77 rassemble au sein de ce GIP, l'expertise de ces organismes associés.

Les adhérents à cette plateforme pourront ainsi recevoir des accompagnements, des conseils, des appuis techniques pour la réalisation de leurs projets, ainsi que des offres de services en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, bâtiments, routes, culture

La Communauté de Communes du Provinois pourrait adhérer à ce groupement d'intérêt public. Elle y fera appel pour l'élaboration de son P.C.A.E.T (le Département sera assistant à personne publique).

Le Président confirme que cette adhésion est gratuite.

La Communauté de Communes sera représentée à l'assemblée générale ainsi qu'au conseil d'administration, au sein du collège des EPCI à fiscalité propre.

Elle doit donc désigner un représentant pour y siéger.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Autorise cette adhésion,**
- ✓ **Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID77.**
- ✓ **Désigne le vice-président en charge du développement économique et des travaux comme représentant de la Communauté de Communes du Provinois pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».**

oOo

Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) au titre de l'année 2019

La D.E.T.R subventionne les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural. Les critères d'éligibilité sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et E.P.C.I à fiscalité propre.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Provinois a sollicité auprès des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, l'octroi de quatre subventions au titre de la D.E.T.R 2019 pour le financement des opérations suivantes :

- **Mise en place d'un système de vidéosurveillance au pôle gare de Provins :**
Les gares routières et les parkings représentent un endroit pouvant être à fort risque. D'où l'intérêt que présente un système de vidéo protection, pour garantir la sécurité des personnes.
- **Viabilisation d'une parcelle sur la zone d'activité de la Noëlle à Beton-Bazoches :**
Toutes les parcelles de la zone viabilisée sont occupées. Un seul lot reste à viabiliser. Grâce à cette viabilisation, un entrepreneur qui reprend une entreprise d'entretien d'espaces verts locale pourra développer son activité.
Les travaux consisteront en la viabilisation de ce terrain par la création de la voirie et des réseaux nécessaires et de la résolution des questions de rétention d'eau sur cet espace.
- **Rénovation d'un city-stade et aménagement d'un skate-Park à Villiers-Saint-Georges :**
Dans le cadre de sa compétence d'accueil de la petite enfance et plus particulièrement dans la création et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H), la Communauté de Communes souhaite compléter son offre de services en proposant des activités à destination des jeunes.
- **Achats matériels et EPI pour la lutte contre les frelons asiatiques :**
Les frelons sont dangereux pour l'homme mais également pour la faune et la flore. Ils tuent les abeilles empêchant ainsi la pollinisation des cultures et des plantes. La collectivité a pris une mesure visant à réduire le développement des frelons asiatiques sur notre territoire. Des équipements sont donc indispensables.

Les services de la Communauté de Communes ont chiffré les travaux de la manière suivante :

Projets	Coût de l'opération (HT)	Ressources	
Mise en place d'un système de vidéosurveillance au pôle de Provins	78 149,00 €	Etat (DETR 2019) – 80 %	62 519,20 €
Viabilisation d'une parcelle sur la zone d'activité de la Noëlle à Beton-Bazoches	71 806,00 €	Etat (DETR 2019) – 56,73 % Département - 23,27 %	40 733,90 € 16 710,90 €
Rénovation d'un city-stade et aménagement d'un skate park à Villiers Saint Georges	41 663,50 €	Etat (DETR 2019) - 80 %	33 330,80 €
Achats matériels et EPI pour la lutte contre les frelons asiatiques	5 056.80 €	Etat (DETR 2019) - 80 %	4 045.44 €

Ces travaux peuvent être subventionnés à 80 % au titre de la D.E.T.R 2019.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **Approuve ce projet d'investissement,**
- 2) **Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2019,**
- 3) **Arrête les modalités de financement, origine et montant des moyens financiers,**
- 4) **Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

oOo

Autorisation donnée au Président pour signer la convention de servitude avec ENEDIS pour une parcelle située sur la commune de Poigny

Le Président indique que la société ENEDIS a régularisé avec la Communauté de Communes du Provinois une convention de servitude sous seing privé en date des 14 et 20 novembre 2018, relative à l'implantation d'un poste de transformation dénommé « PROVINOIS – E 543 » et tous ses accessoires, sur la parcelle située à POIGNY (77), cadastrée section YB, numéro 112.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Communauté de Communes du Provinois, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge d'ENEDIS.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces dispositions et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre et, notamment, l'acte de servitude.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces dispositions et autorise le Président à signer cette convention de servitude avec ENEDIS.

oOo

Création d'une antenne de la Coopérative d'Activité et d'Emploi

Le Président indique que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et plus précisément de sa politique de prospection, la Communauté de Communes a été en contact avec une société de Coopérative d'Activité et d'Emploi dénommée « IMPULSION ».

Lors du bureau communautaire du 6 décembre 2018, Monsieur Rousse, son président, a présenté aux élus le dispositif.

Une Coopérative d'Activité et d'Emploi est une entreprise partagée entre des entrepreneurs salariés associés souhaitant développer leur propre activité économique dans un cadre mutualisé. Les C.A.E proposent, notamment, aux porteurs de projet :

- ✓ Un cadre juridique (un numéro de TVA et une immatriculation au registre du commerce et des sociétés).

- ✓ Un démarrage d'activité sous un Contrat d'Appui au Projet Entreprise.
- ✓ Un statut d'entrepreneur-salarié en contrat à durée indéterminée pour les projets confirmés.
- ✓ Une gestion administrative de l'activité incluant :
 - La tenue d'une comptabilité,
 - Le calcul et versement des salaires,
 - Les obligations fiscales, sociales et comptables.

Prenant en compte son objectif prioritaire de créer les conditions optimales pour la création, le soutien et le développement d'entreprises et donc d'emplois sur son territoire, la Communauté de Communes a étudié avec intérêt la possibilité de créer une antenne de la Coopérative d'Activité et d'Emploi dans le Provinois.

L'objectif serait de créer un outil facilitateur pour développer des activités entrepreneuriales authentiquement économiques, dont la rentabilité est la condition nécessaire à la création de nouveaux emplois, et qui associe les acteurs du territoire.

Cette finalité peut se réaliser à travers 3 objectifs généraux :

- Assurer une amélioration continue de l'accueil, la formation et l'accompagnement de porteurs de projets, et de l'inclusion durable des entrepreneurs – salariés.
- Assurer la rentabilité et la performance économique, en développant des activités.
- Assurer et pérenniser une gouvernance participative.

Il est proposé au conseil communautaire la mise en place d'un partenariat avec la SCIC IMPULSIONS, sous la forme d'une phase test de 24 mois, totalement gratuite, et au terme de laquelle il sera dressé un bilan.

Ce partenariat serait concrétisé par une convention, en cours de rédaction, qui comportera les 3 conditions suivantes à respecter par la Communauté de Communes :

- La mise à disposition ponctuelle d'un espace bureau pour réaliser des entretiens individuels ou salle de formation pour les informations collectives ou formations.
- Le relais de la communication de la CAE via les réseaux de diffusion habituels des communes et de la Communauté de Communes (internet, journal de la Communauté de Commune, manifestations, etc...).
- L'identification d'un élu ou personnel salarié de Communauté de Communes pour participer au développement de la CAE IMPULSIONS, identifier les potentiels porteurs de projets et les orienter vers la CAE.

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve la mise en place de l'antenne de la CAE IMPULSIONS dans le Provinois et ce gratuitement dans les conditions évoquées ci-avant, et pour une phase test de 24 mois.**
- ✓ **Autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CAE IMPULSIONS, pour la mise en place de cette antenne.**
- ✓ **Nomme le vice-président chargé du développement économique et travaux comme référent de la CAE.**

Taxe de séjour : Modification de la classification des hébergements

Le Président, rappelle que le conseil communautaire a institué à compter du 1^{er} janvier 2017, une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire.

La loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 parue au JORF du 30 décembre 2018 apporte des modifications en la matière. Le conseil communautaire est invité à délibérer à nouveau pour apporter la modification suivante :

- Abrogation de l'équivalence des classements dans le tableau des tarifs par personne et par nuitée.

Exemple : Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.

Pour la catégorie, « Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement » le conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal porte actuellement une réflexion sur l'application d'un pourcentage basé sur le prix de vente HT d'une nuitée (et non sur l'application d'une taxe « fixe »).

Ce dispositif n'est pas obligatoire, mais conseillé afin de garantir l'équité face à l'impôt. L'office du tourisme se donne 2 ans pour porter cette réflexion.

Palaces	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,25 €	0,23 €	2,48 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures, gîtes	0,75 €	0,07 €	0,82 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,75 €	0,07 €	0,82 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en	0,75€	0,07€	0,82€

attente de classement ou sans classement			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air	0,55 €	0,05 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 16 janvier 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité abroge l'ancienne classification des hébergements et valide la nouvelle.

oOo

MOTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES SUR LE TERRITOIRE DU PROVINOIS

Comme annoncé en début de séance, le Président souhaite que le conseil communautaire prenne une motion contre la fermeture de classes sur le territoire du Provinois.

Quatre R.P.I du territoire seraient impactés par des fermetures de classes à la prochaine rentrée scolaire ainsi que plusieurs communes du territoire, ce qui pourrait représenter au total 21 fermetures de classes.

Ces fermetures auront nécessairement des incidences sociales et économiques notamment sur les emplois scolaires et la scolarité des enfants.

Aussi la motion suivante est-elle proposée à l'assemblée délibérante :

Considérant que de nombreux élus municipaux ont été informés de l'éventualité de fermetures de classes au sein de plusieurs Regroupements Pédagogiques Intercommunaux et de communes.

Considérant les risques que feraient peser de telles fermetures au sein des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux concernés, dans lesquels les élus municipaux ont veillé à la présence d'écoles dans plusieurs communes.

Considérant que la fermeture d'une classe dans une école qui ne compte qu'une ou deux classes s'apparente à une disparition programmée et définitive du service public de l'éducation.

Considérant qu'aucune précision n'a été donnée s'agissant du seuil appliqué pour décider d'une fermeture et que ce seuil ne saurait être différent de celui appliqué à la précédente année scolaire.

Considérant l'importance considérable de l'école comme vecteur de la cohésion sociale et républicaine partout sur le territoire national.

Considérant les investissements réalisés par les communes pour construire et entretenir leurs écoles.

Considérant que ces fermetures pourront avoir dans certains cas pour conséquence un allongement des temps de trajets en car ce qui va à l'encontre du bien-être de l'enfant.

Considérant la promesse du Président de la République formulée en juillet 2017 qu'aucune classe ne fermerait en zone rurale.

Considérant enfin que la question de l'organisation de l'Etat et des services publics est un thème de débat proposé par le Président de la République et le gouvernement, les élus de la Communauté de Communes du Provinois alertent les autorités académiques et institutionnelles sur les conséquences extrêmement négatives de telles fermetures de classes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité vote une motion contre la fermeture de classes sur le territoire du Provinois.

Cette motion sera transmise à Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, à Monsieur le recteur de l'académie de Créteil ainsi qu'aux inspecteurs de circonscription.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie Éric TORPIER, maire, ainsi que le conseil municipal de Sourdun pour leur accueil.

La séance est levée.

La secrétaire de séance



Josiane MARTIN